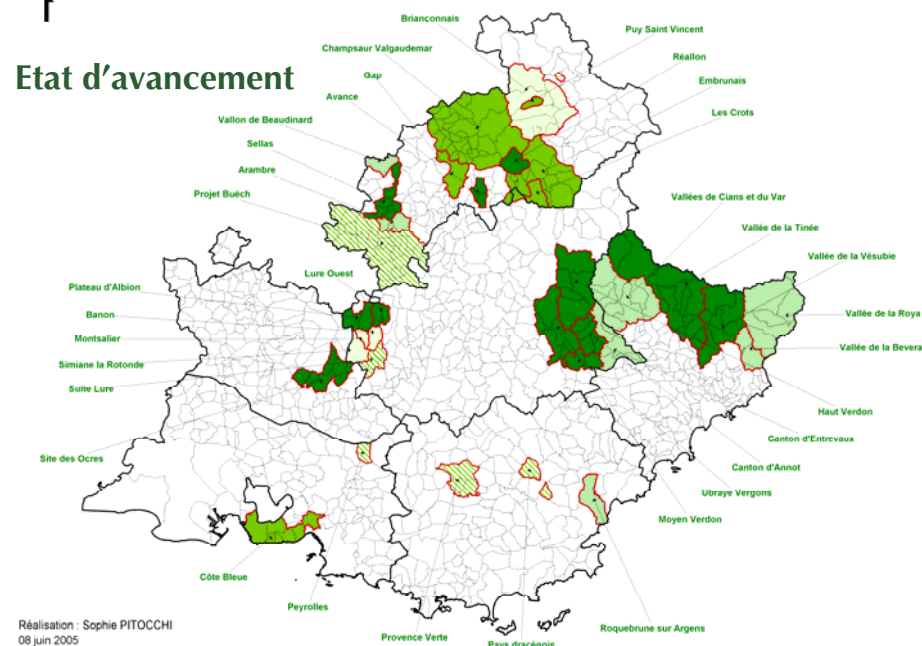


Plans de massif

Etat d'avancement



Réalisation : Sophie PITOCCHI
08 juin 2005

Légende :

- limites départementales
- limites communales

Etat d'avancement des PDM

- Prévisions 2005-2006
- Bases de connaissances
- Etude
- Stratégie
- Animation Réalisation

Une animation suivie

L'année 2004 a surtout été marquée par le démarrage d'une animation en vraie grandeur à la suite des plans de massif de la Haute et de la moyenne vallée du Verdon, du canton d'Annot et de 6 communes de Lure Albion (Alpes de Haute Provence). Des enseignements très intéressants seront tirés en 2005. L'animation s'est poursuivie sur les massifs de Sella et de l'Avance (Hautes-Alpes).

Une nouvelle phase : approche sommaire par commune

L'autre innovation a consisté à effectuer des études sommaires par commune et à les présenter en l'état aux élus. L'opération a été conduite dans l'Embrunais et le Savinois (Hautes-Alpes). Ces derniers ont généralement apprécié de pouvoir disposer de ces données cartographiées sous SIG ; elles leur apportent un éclairage supplémentaire sur leur territoire. Cette phase préalable à l'étude complète du plan de massif que l'on appelle approche sommaire par commune, sert à la fois de document de sensibilisation pour les divers acteurs concernés et apporte une première « couche » d'informations. Selon les cas et l'intérêt rencontré, on pourra aller plus loin ou en rester à ce stade.

L'étude complète a démarré pour les trois autres vallées alpines des Alpes-Maritimes, le Haut-Var, la Roya et la Bévère, complétant celles de la Vésoubie et de la Tinée.

Des études dans les sites classés

Deux plans de massif ont été conduits dans des sites classés : versant nord de Ste Victoire et les Ocres (Vaucluse). Il devrait s'en suivre des directives de gestion à faire approuver par les instances en charges de ces espaces afin de simplifier les procédures de mise en place des interventions sylvicoles.

Une nomenclature rigoureuse

Pour que les informations recueillies lors des études de massif soient exploitables, une base de données cartographiques a été établie. Pour rendre les données cumulables avec d'autres, nous avons étudié une nomenclature rigoureuse ; elle comprend une typologie des peuplements forestiers (SRGS), une typologie des gestions applicables (gestion en taillis simple, gestion en futaie, etc...) et une typologie des interventions (coupe de rajeunissement du taillis, éclaircie, etc...).

Autre avantage, cette démarche va permettre une harmonisation dans la rédaction des documents de gestion.

Brèves (suite)

Var

Le pays de Provence Verte souhaitant développer un tourisme nature, le centre a mené une enquête systématique pour recenser les avis et projets des propriétaires. Des tables rondes ont réuni ces derniers avec les élus et les acteurs du tourisme. Des fiches actions déposées auprès du pays devraient permettre de rapprocher la volonté de développement du territoire et les intentions des propriétaires par des appuis techniques.

Des diagnostics très précis ont été effectués après les graves incendies de l'été 2003. Malheureusement peu d'initiatives en ont résultées, sauf le plan de massif de la commune de Roquebrune sur Argens prévu en 2005.

La plupart des chantiers résultant des dégâts neige ont été réalisés.

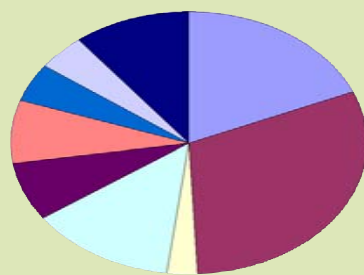
Vaucluse

Une opération de type « poudrières » s'est déroulée sur le piémont sud du Luberon sur la commune de Cheval Blanc. Ce sont près de 100 hectares qui ont été traités, concernant 80 propriétaires et 140 parcelles. Provence Forêt a assuré l'animation alors que le Parc Naturel Régional du Luberon et le syndicat mixte ont joué respectivement le rôle de maître d'ouvrage et de maître d'oeuvre.

La charte forestière de territoire du Luberon a été signée. La phase d'animation, concrétisée par la mise en place d'opération tests, a été conduite par une chargée de mission employée par le Centre.

Nous avons également participé aux travaux d'élaboration de la charte forestière de territoire du massif d'Uchaux et des monts de Vaucluse. Les derniers diagnostics « dégâts de neige » ont concerné 70 hectares pour une somme de 70.000 euros.

Répartition du travail des techniciens



- | | |
|---|--|
| Orientation et de gestion forestières | Protection des forêts Environnement |
| Regroupement, filière forêt-bois | Aménagement du territoire. Relations agriculture-forêt |
| Communication externe - Promotion de la forêt | Iso |
| Développement forestier | Formation |
| | gestion interne |



Centre Régional de la Propriété Forestière
7, impasse Ricard
Digne
13004
MARSEILLE
04 95 04 59 04
paca@crpf.fr

Activité 2004 du CRPF en PACA



Activité du Conseil d'administration

Au cours de 5 rencontres, l'activité du conseil s'est focalisée sur l'établissement des documents d'orientation de la gestion que sont le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) et les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), mais aussi sur des propositions concernant une politique adaptée à la forêt méditerranéenne. La Certification ISO du CRPF a fait l'objet d'une information détaillée sur l'avancement du dossier.



Dernière séance du conseil d'administration qui a siégé du printemps 1999 au printemps 2005

Du personnel supplémentaire

Tout d'abord, le conseil a approuvé le recrutement de deux titulaires, un ingénieur et un technicien en début d'année et accepté celui d'un ingénieur dans le cadre d'une convention PNR Verdon-CRPF pour le début 2005.

Une politique méditerranéenne

Des conditions d'exemption de PSG ont été proposées pour accord au ministère.

Sur la définition d'une politique méditerranéenne de la forêt, le conseil a discuté en juin des suites apportées par le ministre à la demande formulée par lettre par les quatre CRPF concernés et, en octobre, il a élaboré une procédure pour que soient prises en compte les demandes des CRPF.

Approbation des conventions

Le conseil a examiné les diverses conventions. Les plus importantes ont été signées avec le Conseil Régional pour le développement des plans de massif et les activités de sensibilisation et de communication.

Avis du conseil d'administration

Différentes questions ont fait l'objet de débats avant d'émettre un avis : le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier de la Sainte Victoire (13) en mars, approbation de la charte forestière du Luberon

en juin, délibérations sur un projet d'interdiction de levée du liège dans les Maures et l'Estérel (83) en octobre et décembre, élaboration d'une stratégie pour entraver l'extension du cerf dans le Briançonnais (Hautes Alpes), examen du statut d'une interprofession régionale et mandat au président pour suivre cette affaire, réflexion sur l'instruction par le CRPF des Plans Locaux d'Urbanisme et Plans de Prévention des Risques Naturels, en octobre, modalités de réalisation du contrat d'objectif national élaboré par le Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF) avec l'appui des CRPF en décembre.

Agréments de document de gestion durable des forêts

Le conseil a agréé 60 Plan Simple de Gestion, en a refusé 1, en a confirmé 4, a agréé 3 modificatifs, 11 avenants de prolongation et 10 coupes dérogatoires. Le conseil a approuvé trois décisions modificatives au budget 2004, la proposition de budget 2005 en octobre puis a voté en décembre le budget 2005.

Le compte-rendu d'activité du Centre se présente sous une nouvelle formule. Ce bulletin détaille sous forme de brèves quelques unes des activités marquantes de l'année. L'un d'elle est particulièrement développée dans la partie dossier. Tous les éléments chiffrés figurent dans une plaquette jointe « Les chiffres clés de la forêt privée PACA »

Actions de vulgarisation

« Une question Une réponse »

Le catalogue de fiches « Une question Une réponse » comprend 292 fiches, à fin de l'année 2004. Il avait été initialement conçu pour être mis sur un CD avec une « navigation » de fiches en fiches. Nous avons testé avec succès un autre mode de consultation par Internet. L'observatoire de la forêt méditerranéenne nous a donné la possibilité de mettre les fiches sur son site Grâce au moteur de recherche très performant, il est très facile de trouver les réponses à l'aide de mots-clés (ADSL recommandé, <http://www.ofme.org/foret-privee/fiches.php>). En deux mois, près de 34.000 connexions ont été constatées sur une dizaine de fiches.

Deux Bulletins « Forêt Privée Paca »

Dans le premier numéro la gestion durable et la démarche PEFC ont été expliquées. Le second fut un numéro spécial élection, diffusé exceptionnellement à tous les propriétaires de plus de quatre hectares grâce à un appui financier de l'Etat et du Conseil Régional. Plusieurs pages furent consacrées aux diverses actions conduites en forêt privée par nos techniciens.

Réunions de vulgarisation

Quatre réunions de vulgarisation technique furent organisées : Certification PEFC (Digne 04) et trois réunions dans les Hautes-Alpes avec la Chambre d'Agriculture : le bois dans les bâtiments agricoles à Poligny, Coupe de bois et desserte (St Firmin), entretien des boisements (Valserre).

Formation des correspondants

Dans le Var et les Alpes de Haute-Provence, 36 propriétaires ont reçu une formation pour participer activement aux diverses réunions territoriales ou spécialisées (environnement, incendie, filières, ...).

Participation aux CFT

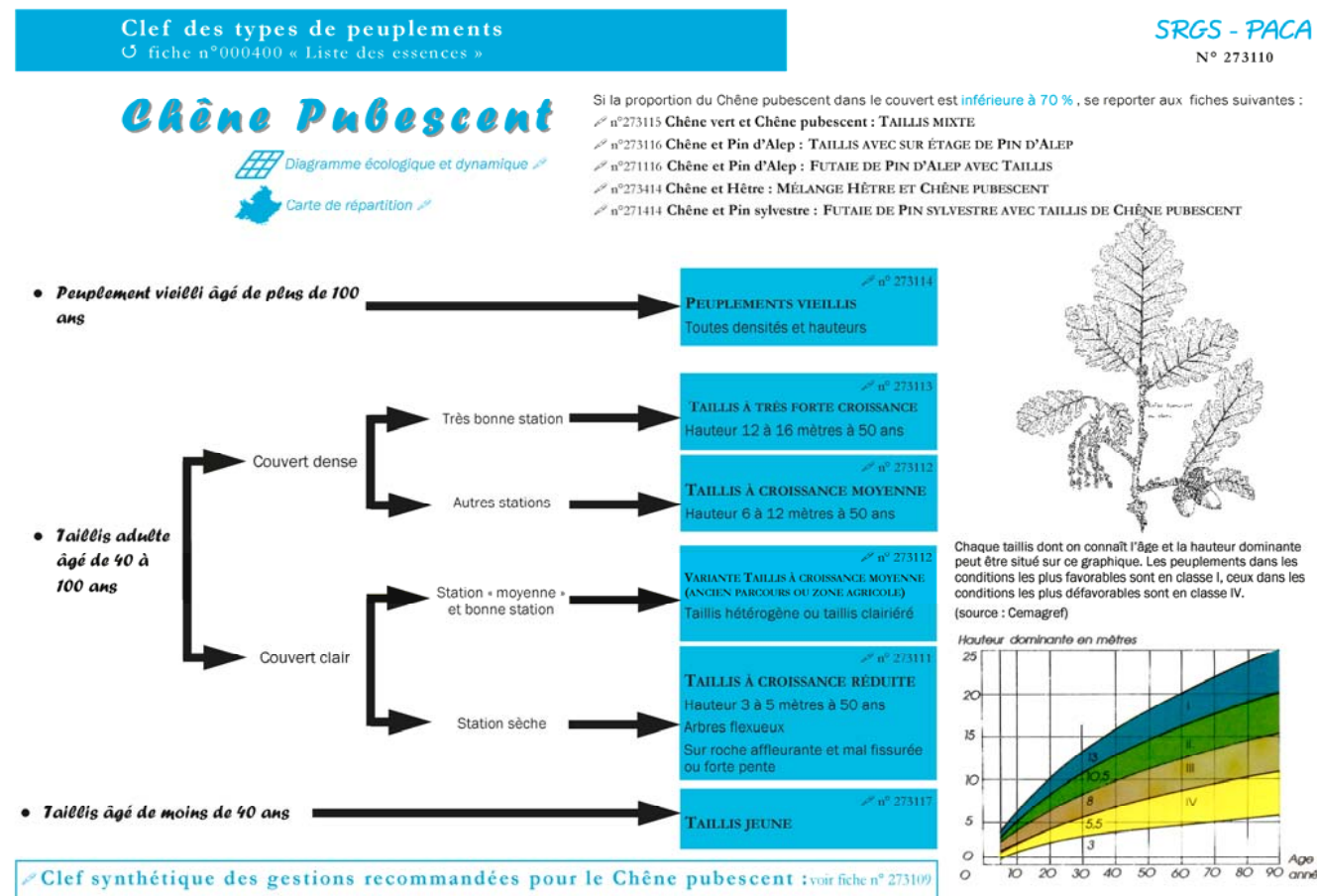
Le centre a participé activement à l'élaboration des chartes forestière de territoire (CFT) suivantes : Champsaur, Luberon, Vésudie, Camargue, Maures, Uchaux et monts de Vaucluse. Des tests d'amélioration de la desserte ont été conduits dans le Champsaur.

Vie du Centre

Les activités du centre ont été concentrées sur l'organisation des élections du Conseil d'administration, la mise en place de la procédure ISO 14000. Un vaste effort de formation a été poursuivi pour que les techniciens maîtrisent un logiciel de base de données cartographiques.

Qu'est ce que le schéma régional de gestion sylvicole ?

Exemple d'une clé de détermination des peuplements de chêne pubescent



Pour connaître les modes de gestion d'un peuplement, il faut d'abord caractériser celui-ci à l'aide de la clé ci-dessus. Ce sont des critères d'âge et de hauteur qui sont déterminants. Une fois votre peuplement caractérisé, vous vous reportez à la fiche correspondante qui précise les interventions recommandées ou envisageables. La fiche indique surtout celles qui déconseillent voire interdisent dans le cadre d'une gestion durable du peuplement concerné.

Venant d'être agréé par le ministère de l'Agriculture, un modèle de fiche SRGS est mis sur le site OFME

terdites et examinera soigneusement, avant de prononcer un agrément ou un rejet, la pertinence de pratiques déconseillées ou des objectifs difficilement conciliables.

nant la zone dans laquelle se trouve sa forêt. Le CRPF avait participé à son élaboration en tant qu'expert.

Le chapitre « **Orientations générales pour la gestion des forêts** » renseigne les gestionnaires sur les principes devant être pris en considération lors de la conception du plan d'aménagement. Il fournit un aperçu général sur les choix sylvicoles et détaille les objectifs possibles en précisant les implications pratiques résultant de leur adoption.

Ce chapitre au cœur du SRGS est celui que tout gestionnaire doit lire avant de prendre des décisions d'orientation pour la propriété dont il a la responsabilité. Le chapitre « **Quelles gestions pour les différents types de peuplements ?** » présente une clé ini-

tiée par l'essence ou les essences, aboutissant à un type de peuplement.

Les types ont été déterminés en se fondant sur ceux listés dans les PSG déjà existants. Leur différenciation est réalisée sur des critères sylvicoles ; deux peuplements sont distingués lorsque leur gestion nécessite des traitements différents.

Pour chaque type de peuplement sont indiquées : les gestions recommandées, possibles, déconseillées et interdites. Chaque propriété n'est concernée que par quelques peuplements, rarement plus de 4 ou 5.

Les « **Annexes** » apportent de l'information aux propriétaires, elles ne participent pas au corps du document réglementaire.

Brèves par département

Alpes de Haute Provence

Suite aux incendies de 2002 et 2003, nos techniciens se sont consacrés à la réhabilitation des espaces incendiés de Corbières et Ste Tulle et surtout de ceux du bas Verdon en confiant l'animation à Provence Forêt.

Des relations ont été développées avec le Pays de Haute Provence et pourraient déboucher sur une charte Forestière de territoire. Avec la Chambre d'Agriculture une opération de rénovation de la châtaigneraie de l'ouest du département est engagée.

Hautes-Alpes

L'opération conduite sur quatre communes du Champsaur pour adapter la desserte en forêt privée, a permis de tester un nouvel outil : l'ortho photo cadastrale renseignée. Les élus se sont montrés très réceptifs et très participatifs. Un projet est déjà opérationnel sur la commune de Poligny

Autre outil testé, les approches sommaires de la forêt privée par commune. Elles constituent désormais la phase préalable des plans de développement de massif. Elles ont été testées auprès des élus du pays en cours de constitution de l'Embrunnais et du Savinois, afin de présenter une fiche action dans le cadre du contrat de pays.

Alpes-Maritimes

Grâce au plan de massif, une grande partie de l'activité s'est déplacée vers des vallées où le centre travaillait peu à cause du morcellement. Les éclaircies de chêne, alliant récoltes de bois et aspect paysager se poursuivent.

Bouches du Rhône

Pendant cinq ans les techniciens ont traité en éclaircie des pinèdes denses sur foncier morcelé. Situées à proximité des villages ou hameaux, ces zones ont été qualifiées de « poudrières ». L'opération a consisté à convaincre de très nombreux propriétaires de petites parcelles contiguës d'exploiter en commun et, pour cela, travailler en lien avec diverses personnes relais notamment parmi les élus. Provence Forêt a joué le rôle de mandataire commun et celui de maître d'œuvre d'une opération qui comprenait à la fois une exploitation forestière avec vente d'arbres sur pied et des travaux de broyage des rémanents et de débroussaillage. Le bilan est édifiant :

36 sites sur 14 communes concernées, 736 hectares pour 307 propriétaires, 32.493 mètres cube récoltés, 750 000 euros de travaux pour les entreprises locales avec un coût moyen modéré de 1020 euros/ha, générant l'équivalent de 25 emplois pendant un an.